

L'engagement en toute liberté

COMMUNICATION N°52

Septembre 2023



Chers collègues,

Les élections approchent à grands pas et c'est l'occasion pour chaque salarié ALTRAN de faire entendre ses choix quant au syndicat qui le représentera pendant 4 ans. Quatre années que notre **syndicat AMplitude** se propose de mettre à profit pour continuer à **faire bouger les lignes** sur le terrain des **salaires** et de l'**organisation sociale de l'UES Altran**.

Devenu **syndicat représentatif** en 2019, nous avons pris le parti de construire avec les directions locales et nationales dans un esprit de coopération. Et si parfois, nous nous sommes trouvés dans des situations d'opposition, **car conciliation ne veut pas dire compromission**, nous avons obtenu des avancées significatives et un dialogue préservé même dans les moments de négociation les plus complexes.

Un esprit de concertation sans compromission

Encourageant les **concertations constructives**, nous avons accepté de signer les accords équilibrés et refusé les autres. Nous avons ainsi accompagné la direction sur la définition de critères équitables de mise en place de primes exceptionnelles unilatérales, et avons été le seul syndicat à demander le référendum après les NAO 2023 afin que la direction revoie une position qui nous apparaissait inadaptée, voire même contraire aux intérêts des salariés.

En ce sens, nous avons soutenu le principe d'un **CSE national unique** doté d'instances locales conventionnelles pour assurer les missions **Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)** et **Activités Sociales et Culturelles (ASC)** au meilleur niveau de leur gouvernance territoriale. Grâce à une légitimité électorale cumulée supérieure à 50 % avec la CFDT, nos revendications conjointes ont toutes été retenues par la direction. Continuez à nous faire confiance aux prochaines élections et dès 2024, et si nous sommes élus, après les résultats électoraux, nous serons appelés à travailler ensemble dans ce nouveau cadre.

Un ton résolu différent pour vous faire entendre

Syndicat non affilié, indépendant et apolitique, plus que jamais Amplitude a besoin de chacun de vous pour renforcer son influence, son impact et faire entendre vos voix. C'est pourquoi nous vous invitons à vous mobiliser et à nous rejoindre massivement pour continuer à faire la différence grâce à un esprit constructif, incisif et coopératif indispensable à la construction d'un meilleur avenir commun.

Bien sincèrement vôtre,

L'équipe **AMplitude**

Ce mois-ci :

- ✧ Édito
- ✧ Négociations du PAP 2023
- ✧ Pourquoi un CSE unique ?
- ✧ Égalité professionnelle
- ✧ Jours de fractionnement
- ✧ Rentrée scolaire
- ✧ Rejoignez Amplitude !
- ✧ Appel à candidature (ci-joint)



- ✓ Pensez à déclarer vos jours de télétravail dans Myconnect le dernier jour de chaque mois.
- ✓ AMplitude participe à la commission suivi télétravail.
- ✓ Devenez membre actif ou, plus simplement, soutenez les actions de notre syndicat.
- ✓ Contribuez à nos avancées en partageant vos idées avec vos représentants Amplitude et vos instances représentatives.

Où en sont les négociations pour les prochaines élections Altran ?

⇒ **PAP (protocole d'accord préélectoral) : c'est parti !**

Bonne nouvelle puisqu'il n'y a aucun contretemps et les négociations du nouveau du protocole d'accord préélectoral (PAP) ont bien débuté le **18 septembre**. Comme précédemment rappelé dans notre précédent communiqué de septembre, c'est là un préalable légal indispensable pour fixer les [règles d'organisation du scrutin](#) négocié entre l'employeur et les organisations syndicales de l'entreprise. Le syndicat AMplitude est à la table des négociations avec un prochain rendez-vous qui se tiendra début octobre 2023.



⇒ **Vote électronique signé**

Strictement encadré par la loi, le vote électronique peut être mis en œuvre par un accord d'entreprise que nous avons signé bien volontiers pour faciliter la démarche électorale et permettre au plus grand nombre de participer activement à la vie de l'entreprise. Cette option, aussi légale que pratique, motivera sans doute plus de salariés à s'impliquer dans le choix de la délégation du personnel aux différentes instances dont le CSE.

⇒ **Réorganisation des collèges électoraux signée**

L'autre nouvelle est la signature de l'accord sur une nouvelle répartition des collèges électoraux qui sont désormais au nombre de deux et non plus de trois (employés, cadres et ETAM). L'organisation retenue pour ces élections compte un premier collège pour les employés et les ETAM, et le second, les cadres.

Pourquoi un CSE unique ?



Nous avons accepté, comme refusé également, de signer des accords pour vous (dont certains en 2021 et 2022 pour compenser une partie de l'inflation). Nous avons accompagné la direction sur des décisions unilatérales, dont les critères de mise en place de primes exceptionnelles. Nous avons été le seul syndicat à demander le référendum après les NAO 2023 afin que notre direction revoie sa position.

Et oui, comme certains syndicats l'ont souligné, nous avons bien signé l'accord pour un CSE unique alors même que nous nous étions battus aux élections précédentes pour 6 CSE régionaux. Pour comprendre ce revirement, il est important de se rappeler que la conjoncture et l'organisation opérationnelle n'étaient alors pas les mêmes. Depuis, une nouvelle organisation opérationnelle par ligne métier a été mise en place et le syndicat Amplitude a pu constater, par le biais de différents retours d'expérience, que cela avait été compliqué pour les directions locales de fournir le bilan financier à chaque réunion CSE locale dans chaque région.

Pour être à même de continuer à négocier aux mieux pour vous, votre bien-être, votre évolution, nous avons besoin des données économiques de l'entreprise et comment la direction pourrait-elle nous les fournir sans changer d'abord la configuration posant problème ? Cependant, il restait important pour nous de garder les régions pour les aspects SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail) et ASC (Activités Sociales et Culturelles).

À la suite de ce constat, nous avons donc été le premier syndicat à proposer un CSE unique avec des zones de proximité régionales. La CFDT nous a rejoints sur cette lancée et nous avons pu négocier les moyens nécessaires pour le bon déroulement des mandats, la poursuite des différentes activités économiques et sociales. La CFDT et AMplitude ont ainsi été les deux organisations syndicales à signer l'accord.

Et chez Capgemini ?



Le processus des **élections CSE Capgemini** est plus avancé puisque le PAP a été validé et le déroulement du calendrier communiqué à tous les salariés. Pour mémoire, voici la date des principales étapes :

- ✓ **5 septembre** : affichage sur le déroulement des élections et appel à candidatures.
- ✓ **4 octobre** : publication des listes électorales des employés aux OS.
- ✓ **12 octobre à midi** : démarrage de la campagne électorale.
- ✓ **24 octobre** : affichage des listes des candidats du 1^{er} tour.

⇒ 9 – 15 novembre : scrutin du 1^{er} tour

- ✓ **15 novembre** : affichage des résultats.
- ✓ **16 novembre** : appel à candidatures 2nd tour.
- ✓ **20 novembre jusqu'à 14h** : démarrage de la campagne électorale.
- ✓ **22 novembre** : affichage des listes des candidats du 2nd tour.

⇒ 7 – 13 décembre : scrutin du 2nd tour

Pour en savoir plus sur les élections professionnelles

Pour vous aider à bien appréhender les mécanismes, dispositions légales et conditions de déroulement des élections professionnelles, rendez-vous sur le site travail-emploi.gouv.fr.

L'égalité professionnelle pour une représentation équilibrée

Sujet qui soulève les passions, l'évolution nécessaire vers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes suit son cours non sans quelques remous et crispations. À la table des négociations, AMplitude a fait différentes propositions pour faire un débat qui s'enlise parfois. Petit retour sur un long fleuve d'échanges loin d'être tranquille...

Le 7 juin 2023, la direction a pris des mesures unilatérales sur l'égalité professionnelle 2022 en l'absence de signature des OS. Puis, le 6 juillet 2023, elle a communiqué les 6 thématiques de ses plans d'action pour 2022. Le même jour, l'intersyndicale a envoyé un courrier à la direction pour rappeler l'historique des négociations de 2021 et 2022 ainsi que les raisons du refus de l'intersyndicale de signer les précédents accords. Cette missive invitait la Direction à prendre en compte ce retour d'expérience pour une négociation égalité professionnelle de 2023 plus efficiente.

Dans la foulée, la direction a convoqué les OS pour une première réunion le 7 juillet 2023 dans le cadre des discussions sur l'égalité professionnelle 2023. Puis, une deuxième réunion a eu lieu le 26 juillet pour définir la méthodologie de ladite négociation.



La position d'AMplitude

Riche de deux années d'expérience et de partage pour une représentation hommes femmes équilibrée, AMplitude avait proposé de travailler en 2 temps en octobre 2022, et cela a été validé par l'intersyndicale qui l'a repris dans le courrier envoyé à la direction :

Temps 1 - En avance de phase sur le déploiement du grading, revue des coefficients CCN et des fonctions dans le Carrer Path, puis rattrapage du positionnement CCN, hommes et femmes :

- Étape 1 : Ciblage selon 3 clés d'entrée successives :
 1. Usage des coefficients 105-115,
 2. Adéquation entre fonctions dans le Career Path et coefficients par rapport aux usages dominants,
 3. Parcours lents.
- Étape 2 : Revue des situations individuelles
- Étape 3 : Corrections de positionnements et revalorisations salariales correspondant aux pratiques Altran dans le nouveau coefficient.

Temps 2 - Résorption des écarts de rémunérations défavorables aux femmes sur la base de « poches » d'écarts statistiques par fonction constatés entre femmes et hommes, après la revue des situations individuelles concernées.



Jours de fractionnement : comment ça marche ?

Pour celles et ceux qui ne maîtrisent pas encore parfaitement le sujet, voici un petit rappel pratique. Vous avez 2 possibilités pour les CP de fractionnement :

OPTION 1 - Poser le solde de votre congé principal (4 semaines) sur la période légale entre le 1er mai et le 31 octobre 2023. Par conséquent, rappelez-vous de **prendre le solde de votre congé principal avant le 31/10/23**, sauf cas exceptionnel à la demande expresse et écrite du client par l'intermédiaire de votre responsable Altran. Dans ce cas, vous avez droit aux jours de congés supplémentaires de fractionnement.

OPTION 2 – Dans le cas où il vous est possible de poser votre congé principal dans la période légale, mais **vous ne souhaitez pas utiliser tous vos congés**, vous devez renoncer aux jours de fractionnement 2023/2024 pour pouvoir prendre le reliquat jusqu'à mai 2024. Vous renoncez alors aux jours de congés supplémentaires pour fractionnement. Si vous optez pour ce choix, voici la marche à suivre dans SmartRH :

- ✓ Sélectionner « Mes informations personnelles » dans le menu de gauche (l'icône )
- ✓ Puis « Mes informations »
- ✓ Puis l'onglet « CP Fractionnement »
- ✓ Puis cliquer sur « Modifier »
- ✓ Si la période indiquée est du 01/06/23 au 31/05/24, vous pouvez cliquer sur « Enregistrer »
- ✓ Sinon, cliquer sur « Nouveau » pour faire apparaître la période du 01/06/23 au 31/05/24 et « Enregistrer »

Important : Sans action de votre part au 30/09/2023, le reliquat sera automatiquement positionné sur les derniers jours ouvrés du mois d'octobre 2023.

Rentrée scolaire : pensez à demander votre subvention !

Chaque rentrée implique un certain nombre de dépenses pour l'école, l'habillement et les activités extra-scolaires. Dans le cadre de ses activités sociales, savez-vous que votre CSE peut mettre en place une subvention de rentrée des classes, car l'URSSAF autorise les subventions à l'occasion de certains événements, plafonnées à 183€ en 2023.

La subvention pour la rentrée scolaire a été votée par vos élus locaux lors du vote du budget et vous avez dû recevoir une communication de votre CSE à ce sujet. Si tel n'a pas été le cas, car le mail est passé entre les mailles du filet, rapprochez-vous rapidement de vos élus pour connaître le montant de la subvention Rentrée 2023 et la date butoir pour la réclamer.

La subvention Rentrée des Classes concerne vos enfants et enfants à charge enregistrés sur le site du CSE, scolarisé et ayant moins de 26 ans au 31 décembre 2023.

Rejoignez AMplitude !

Grâce à vous, AMplitude est devenu en quelques années à peine un **syndicat représentatif au niveau de l'UES et du Groupe Altran**. Pour cela, chacun de nos membres s'est attaché à rester dans une démarche constructive résolument tournée vers les solutions par le biais d'un dialogue apaisé, et néanmoins ferme.

Notre syndicat a ainsi su, contre vents et marées, affirmer sa place et sa détermination dans l'entreprise. Pour conforter encore notre influence chez Altran, et assurer notre représentativité chez Capgemini, nous avons besoin de vous afin de mettre cette belle énergie au service **d'un avenir commun plus équitable et solidaire**.

Engageons-nous tous ensemble, chers collègues, pour maintenir et développer encore notre dynamique positive. Mobilisons-nous massivement, unissons nos voix et continuons à faire la différence. Notre succès dépend de notre **engagement collectif** et de notre volonté de défendre nos droits, nos valeurs et notre vision d'un environnement de travail juste et épanouissant. Ensemble, nous sommes plus forts !

REJOIGNEZ-NOUS ET AGISSONS ENSEMBLE POUR POURSUIVRE UN VRAI DIALOGUE SOCIAL.

Contactez-nous par email à contact.AMplitude.altran@gmail.com

LE BUREAU



Fabrice BARTHIER
Secrétaire Général



Emmanuelle CARABELLI
Trésorière



Sébastien ODDI
Secrétaire adjoint
DSCG



Laurent RAILLOT
Trésorier adjoint
RSS Infra Capgemini



Christelle VALENCIA
Responsable Comm.
DS Méditerranée



Antoine MASSOL
Responsable Stratégie
DSCG
DS Sud-Ouest



BULLETIN D'ADHÉSION à nous retourner par email

Je soussigné(e) ☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom : Date de naissance : / / ☐ souhaite adhérer au syndicat AMplitude pour 2023 Date : / / 2023 Signature :	Coordonnées personnelles : N° et voie : Complément : Code postal : Ville : Téléphone portable : Email personnel :@..... Dès réception de ma cotisation annuelle, une carte de membre me sera envoyée par email.
---	--